## Association Neuchâteloise de Football



Quai Robert-Comtesse 3 – 2000 Neuchâtel Tél 032 853 44 55 Internet: www.football.ch/anf - E-mail: anf@football.ch

Aux clubs de l'ANF

Neuchâtel, le 16 octobre 2020

## Communiqué – Modification du Règlement de jeu de l'ASF au 1er octobre 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents et Entraîneurs,

Le 8 octobre 2020, l'ASF a informé par courriel tous les clubs de football de notre pays d'une modification du Règlement de jeu de l'ASF et de l'ajout de l'article 8bis, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2020 en cas de récidive d'abandon d'une saison.

Ce nouvel article traite d'un arrêt éventuel de la saison (championnats et compétitions de coupe) pour diverses causes, mais principalement pour cause de Covid-19, vu que les cas de cette pandémie semblent repartir fortement à la hausse sur l'ensemble du territoire de notre pays.

A son alinéa 2, il est précisé entre autres que pour homologuer le classement du championnat arrêté, il faut que la moitié des tours réguliers au moins, de la majorité des groupes de championnat de toutes les catégories et ligues aient été joués en totalité. Pour plus de précisions, veuillez-vous référer au document annexé qui détaille bien les différents points à observer.

Aussi et dans l'éventualité où nous devrions appliquer ce nouvel article, nous prions tous les clubs de bien vouloir jouer tous les matchs inscrits au calendrier de leurs divers championnats. En cas de mauvais temps pouvant impliquer un renvoi du match, il y a lieu de tenter l'inversion de ce match.

En raison des nombreux renvois déjà survenus jusqu'à ce jour, le comité central de l'ANF a décidé ce qui suit :

Le championnat est prolongé jusqu'au week-end des 7 et 8 novembre 2020. Ainsi, toutes les équipes ayant des matchs en retard sont priées de les fixer lesdits matchs avant le 9 novembre, soit en semaine soit le week-end, chez eux ou chez l'adversaire.

Concernant les groupes 2 et 3 de 4ème ligue, toutes les rencontres fixées lors de la journée de championnat des 19 au 21 mars 2021 sont à jouer soit le mercredi 4 ou les 7 et 8 novembre 2020. Concernant ces rencontres, les clubs recevants ont jusqu'au jeudi 22 octobre 2020 pour les fixer. A défaut, le comité central de l'ANF les fixera d'office.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant d'en prendre bonne note et de faire le nécessaire, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Présidents et Entraîneurs, nos cordiales salutations.